



***Décision Président de la Communauté d'Agglomération
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane***

TRANSITION NUMERIQUE, INNOVATION ET EMPLOI

**PROSPECTION DE PROJETS INNOVANTS – ATTRIBUTION ET SIGNATURE D'UN MARCHÉ
A PROCEDURE ADAPTEE**

Considérant que dans le cadre de la politique de développement d'un écosystème d'innovation et une dynamique de start-up, priorité 4 « accélérer les dynamiques de transition économique », menés par la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, le programme Innovarium a été mis en place,

Considérant que le programme Innovarium consiste à valoriser et à déployer l'écosystème d'innovation du Territoire d'Industrie de Béthune-Bruay et de Flandre Lys mettant en avant les PME industrielles locales, les laboratoires et les centres techniques à travers des événements et des campagnes de communication. Il soutient le développement de projets innovants et l'implantation de start-up, avec une boîte à outils complète et des partenariats stratégiques pour répondre aux besoins spécifiques,

Considérant que la réussite de cette action nécessite de sourcer des projets innovants,

Considérant que ce besoin a fait l'objet d'une consultation en application des dispositions de l'article R.2123-1 du Code de la commande publique et qu'après analyse des offres, la proposition de la société Ancoris, ayant son siège social à Paris (75017), 8 rue Henri Rochefort apparaît économiquement la plus avantageuse pour un montant de 19 440 € HT, pour une mission de prospection de 6 mois à compter de l'ordre de service prescrivant le début des prestations,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la modification y compris par avenant et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services quel que soit leur montant.

Le Président,

DECIDE d'attribuer un marché ayant pour objet la prospection de projets innovants pour la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay avec la société Ancoris, ayant son siège social à Paris (75017), 8 rue Henri Rochefort et de le signer pour un montant de 19 440 € HT, pour une mission de prospection d'une durée de 6 mois, à compter de l'ordre de service prescrivant le début des prestations.

PRECISE que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

INFORME que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Béthune, le ... **25** JUIL. 2025

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : **29 JUIL. 2025**
Et de la publication le : **29 JUIL. 2025**

Par délégation du Président
Le Vice-président délégué,



LECONTE Maurice

Par délégation du Président
Le Vice-président délégué,



LECONTE Maurice